



Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Conseil Municipal du 26 novembre 2020

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget 2021 sera soumis au Conseil Municipal le 16 décembre 2020. Aux termes de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu d'organiser préalablement un débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires.

Table des matières

I.	Un contexte économique et budgétaire national bouleversé par la crise sanitaire internationale	5
	<i>A. La Loi de Finances pour 2021 : le pacte de relance au cœur de la stratégie de relance économique</i>	5
	<i>B. Précisions sur la suppression progressive et totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales</i>	6
II.	Un budget de fonctionnement optimisé par des économies	7
	<i>A. Les recettes de fonctionnement globalement en stabilité</i>	7
	<i>B. Des dépenses de fonctionnement stables avec d'importants efforts sur la masse salariale</i>	10
	<i>C. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette</i>	15
III.	Un programme d'investissement financé pour plus de la moitié par des cessions et des subventions	16
	<i>A. Les recettes d'investissement</i>	16
	<i>B. La situation de l'endettement</i>	18
	<i>C. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)</i>	21
	<i>D. Prospective d'investissement</i>	23
	<i>Budget annexe de la chambre funéraire</i>	25
	<i>Budget annexe du restaurant communal</i>	25

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'écoquartier)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)

INTRODUCTION

Le budget 2021 est fortement compliqué par la crise sanitaire. La croissance économique en forte baisse en 2020 en raison du confinement sera dépendante de la sortie de crise.

Les conséquences de la crise économique seront légèrement atténuées pour la Ville qui ne perçoit plus directement de fiscalité professionnelle mais qui dans la construction budgétaire de P.O.L.D. doit assumer les évolutions de la CFE à la hausse ou à la baisse.

Sur le volet dépenses, la Ville devra supporter les effets de la crise sur ses délégataires de service publics (Elior, Vert Marine et Indigo), la jurisprudence imposant à la Ville de prendre en charge les éléments non prévisibles du contrat comme le confinement.

Le budget qui vous est proposé pour 2021 présente par ailleurs une poursuite des investissements tout en minimisant le recours à l'emprunt par la recherche de financements externes.

Ce budget 2021 doit, comme les précédents, intégrer des paramètres financiers auxquels la Ville fait face depuis 2015 :

- Réduction de la D.G.F¹. Sa disparition est programmée en 2022, elle devrait diminuer de 600 K€ par an entre 2021 et 2022 au titre d'un écrêtement que subissent les Villes au potentiel financier supérieur à la moyenne.
- Progression anticipée de la péréquation de 600 K€ qui sera actée dans le cadre de loi de finances pour 2021.
- Début du contrat de maintenance pour le complexe sportif pour 900 K€ par an.
- Revalorisation de la masse salariale avec le Glissement Vieillesse et Technicité pour 700 K€.
- Réforme des indemnités de fin de contrat (pour les agents contractuels) avec le versement de 10% de la rémunération pour 230 K€.

Depuis 2018, la Ville de Rueil-Malmaison a su surmonter ses difficultés de maintien des équilibres budgétaires en réalisant d'importantes économies. Il s'agit pour 2021 de poursuivre ces efforts en ciblant l'optimisation des ressources sur deux axes : les dépenses courantes et la masse salariale.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, ces efforts se concrétisent par une meilleure maîtrise des emplois vacants et des coûts de fonctionnement induits par les investissements réceptionnés (maîtrise des coûts énergétiques des bâtiments communaux par exemple).

Ce rapport présente d'une part, le contexte économique exceptionnel auquel est confrontée la préparation budgétaire et d'autre part, les grandes lignes des projets retenus pour cette année 2021.

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

I. Un contexte économique et budgétaire national bouleversé par la crise sanitaire internationale

Les objectifs de réduction du déficit public de l'Etat ont été remis en cause par la crise sanitaire. Les cibles de 65 Md€ d'économies et d'un retour à l'équilibre du budget de l'Etat pour 2022 ne seront pas atteints.

Les collectivités locales représentent environ 20% de la dépense publique. Leur contribution annuelle à la réduction des dépenses publiques devait s'élever à 2,6 Md€ pour atteindre 13 Md€. La crise sanitaire a mis entre parenthèses cet objectif, une 6^{ème} Loi de Programmation des Finances Publiques devait également organiser la suite de la contractualisation des dépenses de fonctionnement des collectivités mise en place pour les années 2018-2020, mais celle-ci a été reportée.

A. La Loi de Finances pour 2021 : le pacte de relance au cœur de la stratégie de relance économique

Le projet de loi de Finances pour 2021 sera adopté fin décembre. Il prévoit à ce jour (au moment de la rédaction de ce rapport) une suspension du pacte de stabilité Européen (déficit max 3% du PIB) et des hypothèses économiques, qui dessinent une baisse de **PIB de 10 % en 2020 suivi d'un rebond en 2021**.

Les concours financiers de l'Etat ne sont pas remis en cause par les ajustements budgétaires déployés dans le cadre de la crise et sont en légère augmentation de 48,09 à 48,9 Md€. **L'enveloppe globale de la D.G.F. reste globalement figée à sa valeur de 2018, avec des transferts internes entre collectivités du fait des règles d'écroulement.**

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le gouvernement a annoncé un plan de relance en faveur des collectivités locales le 23 septembre dernier prévoyant :

- 20 Md€ d'allègements fiscaux, via une baisse des impôts de production (comme Cotisation Foncière des Entreprises perçue par POLD) compensée par des dotations de l'Etat ;
- 64 Md€ de dépenses nouvelles qui, outre les mesures de soutien à l'activité d'ores et déjà budgétées en 2020 (15 Md€) sont imputées comptablement dans une nouvelle mission « plan de relance » ouverte spécifiquement à cet effet (36 Md€) et au sein des « investissements d'avenir » mis en place suite à la précédente crise et dont elles constitueront la 4^{ème} tranche (11 Md€),
- 16 Md€ de dépenses portées par d'autres niveaux d'administrations publiques : Ségur de la Santé (6 Md€), part du dispositif de chômage partiel financée par l'UNEDIC (2 Md€), interventions de la Banque des Territoires et de BPI France ;
- L'Etat accroît en 2020 son soutien à l'investissement local avec l'augmentation des crédits pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 1,6 Mds€

(contre 570 M€ initialement). La Ville a optimisé ce fonds qui est axé sur la transition énergétique. Pour 2021 et dans la continuité du Plan de Relance annoncé, la Ville a sollicité des subventions pour la rénovation énergétique du gymnase Jean Dame (qui bénéficie déjà d'une subvention de la MGP pour 255 K€).

B. Précisions sur la suppression progressive et totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

Instituée à compter de 2018 afin que 80 % des foyers au niveau national y contribuant en soient dispensés, la suppression de la taxe d'habitation sera étendue à l'ensemble des foyers sur les années 2021 à 2023. Cette réduction sera lissée sur 3 ans (- 30% en 2021, - 65 % en 2022 et - 100% en 2023).

Comme la suppression de la taxe professionnelle en 2010, la réforme de la TH vise la neutralité budgétaire en 2021 pour les communes, départements et EPCI².

- Les départements et les EPCI à fiscalité mixte qui percevaient de la taxe foncière (TF) percevront à partir de 2021 une quote-part de la TVA nationale.
- Les communes percevront la taxe foncière des départements et se verront doter d'une compensation lorsque le produit de TF récupéré est inférieur à la taxe d'habitation perdue. Les taux de taxe foncière de la Ville et du Département vont fusionner et s'établir à 19,92 % en 2021 (12,84 % + 7,08 %).

Ce système de compensation est mis en place à partir de 2021 car pour les collectivités, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales disparaît dès 2021.

Le produit de taxe foncière 2021 de chaque commune sera multiplié par un Coefficient Correcteur (CoCo) afin d'obtenir un produit fiscal équivalent à celui de la taxe d'habitation 2020.

Même si l'Etat s'est engagé à compenser l'ensemble du produit à percevoir, il faut s'attendre à une perte de croissance de la fiscalité, le produit de taxe foncière étant moins dynamique que le produit de taxe d'habitation perdu :

- Les logements sociaux (25 % des constructions) sont exonérés de taxe foncière pour les 20 à 30 premières années ;
- Les logements neufs bénéficient d'une exonération totale de taxe foncière de deux ans au niveau départemental, cette exonération sera maintenue sur une partie des futures bases de la Ville (minimum de 40 %, à délibérer avant octobre 2021).

La crainte réside également dans la possibilité dans les années futures que cette compensation fasse l'objet de réduction comme cela a pu être constaté sur la réforme de la taxe professionnelle menée au début des années 2000 (suppression de la part salaire).

² Etablissement Public de Coopération Intercommunale

II. Un budget de fonctionnement optimisé par des économies

En 2018, la Ville a élaboré un plan d'économies pour la période 2018-2020 afin de retrouver des marges de manœuvre financières et de stabiliser le recours à l'emprunt. Ces efforts se sont retrouvés dans les réalisations budgétaires 2019 et 2020 qui ont affiché des niveaux de masse salariale en baisse par rapport à 2018. Ces efforts se poursuivront dans le cadre du budget 2021.

Au regard des prévisions, des inquiétudes persistent sur la réalisation des recettes de fonctionnement notamment sur le niveau de droits de mutation à attendre et sur le retour à la normale des recettes des services.

A. Les recettes de fonctionnement globalement en stabilité

1. La poursuite de la baisse de la D.G.F. en 2021

La Ville percevra en 2021 un montant net de DGF en recul de 600 K€ par rapport à 2020, soit une estimation à 1,3 M€.

Cette diminution est liée à l'écrêtement effectué sur le montant attribué de la D.G.F qui permet de financer certaines augmentations de dotations pour des Villes défavorisées.

Depuis 2013, la D.G.F est ainsi passée de 13,6 M€ à 1,3 M€ soit une réduction de 12,3 M€ et l'équivalent de 17,5 % d'augmentation des taux d'imposition sur la période (+1 % = 700 K€).

Cette tendance est confirmée pour les prochains exercices jusqu'à sa disparition à l'horizon 2023.

2. La fiscalité

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'engagement de la municipalité de maintenir inchangé ses taux d'imposition est réaffirmé.

La suppression de la taxe d'habitation a pour conséquence en 2021, la récupération de la taxe foncière perçue précédemment par le Département des Hauts-de-Seine. Les deux taux de taxe foncière de 12,84 % et 7,08 % vont fusionner pour donner naissance à un taux unique de 19,92 % (12.84% + 7.08%) au bénéfice de la commune.

Par un mécanisme de neutralisation, il n'y aura pas de ressources nouvelles à attendre pour la Ville.

Les valeurs locatives devraient évoluer nationalement de + 0,5 % compte tenu de l'inflation constatée depuis 1 an.

L'évolution physique des bases est anticipée à + 1,8 % avec les nouvelles constructions livrées en 2020.

Compte tenu de ces hypothèses et du mécanisme de neutralisation de suppression de la TH, le produit de la fiscalité devrait augmenter de 1,5 M€ et atteindre 74,8 M€ contre 73,4 M€ en 2020, soit +1,9 %.

3. L'attribution de compensation versée par la M.G.P.

Cette attribution de compensation correspond à un reversement de fiscalité perçue antérieurement par les agglomérations existantes sur le territoire de la Métropole. Le budget 2021 prévoit en recette le versement par la M.G.P. d'une attribution de compensation de 77,4 M€, montant identique à 2020 (77,4 M€).

4. Les produits des services impactés par la crise

Dans le contexte de crise sanitaire qui devrait se poursuivre pendant le 1^{er} semestre 2021, les produits des services ont été anticipés avec prudence à 13,8 M€.

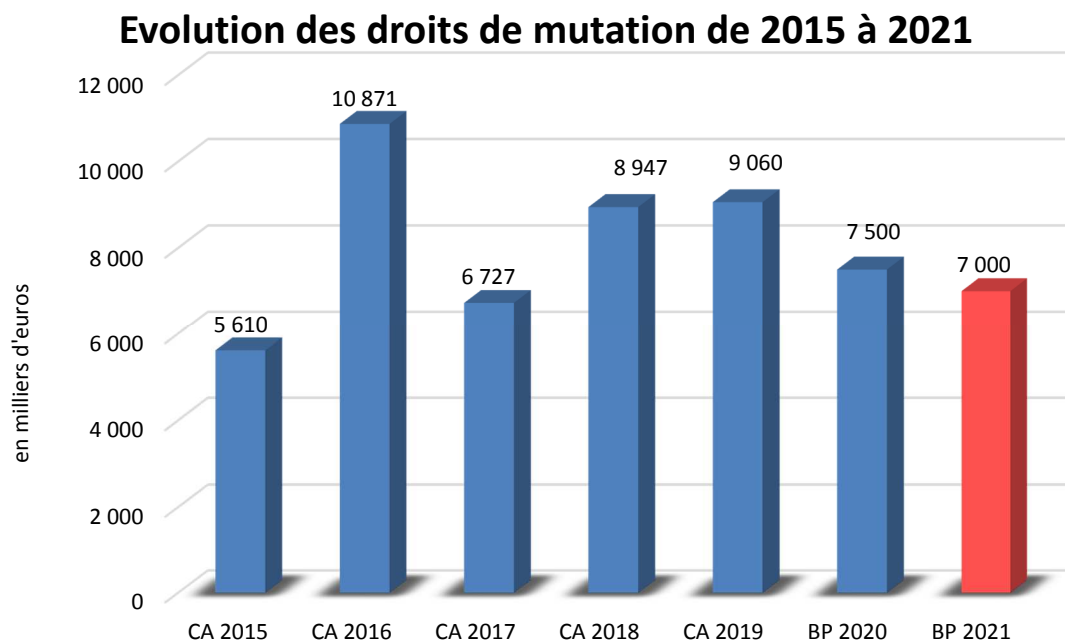
Les accueils de loisirs et les crèches ont repris leur activité normale depuis septembre après une période de déconfinement en mai et juin où la fréquentation était moindre. Pour 2021, ces produits devraient augmenter et tenter de retrouver leur niveau pré-crise sanitaire : soit 3,2M€ pour les accueils de loisirs (2,3 M€ prévus en 2020) et de 3,1 M€ sur les crèches (2,4 M€ pour 2020).

D'autres produits qui peuvent être impactés par la crise sanitaire comme les produits de stationnement, les forfaits post stationnement et les occupations du domaine public ont également été inscrits en hausse par rapport à l'exercice budgétaire 2020 mais sans pour autant retrouver leur niveau de 2019.

5. Les droits de mutation pour 2021 : une réduction inévitable

Les droits de mutation pour 2021 sont inscrits à hauteur de 7 M€. Ils sont en baisse par rapport aux montants encaissés et prévus ces dernières années.

Pour information, la prévision de réalisation au 31 décembre 2020 est de 6,5 M€ contre une prévision budgétaire de 7,5 M€.



La moyenne des recettes encaissées de 2015 à 2019 était d'environ 8,6 M€.

Au regard du ralentissement économique et des grands changements de comportement des acteurs économiques nous inscrivons une recette prudente de 7 M€ au budget 2021 qu'il sera toujours opportun de revoir à la hausse en cours d'année en fonction des réalisations des premiers mois.

B. Des dépenses de fonctionnement stables avec d'importants efforts sur la masse salariale

Les efforts réalisés depuis 2015 ont permis de rompre l'effet « ciseau » auquel le budget de la Ville était confronté avec la baisse des dotations de l'Etat et la hausse de la péréquation.

Ces efforts se sont poursuivis pour absorber la poursuite de la baisse de la D.G.F., les hausses anticipées de la péréquation, les effets de la crise sanitaire et les craintes sur le produit fiscal avec la disparition de la taxe d'habitation.

1. Le fonctionnement des services – les charges à caractère général

Les crédits inscrits au budget 2021 sur le chapitre 011 (contrat, maintenance, fluides, prestations de services) seront en hausse à 38,8 M€ soit + 3,3 % par rapport au budget 2020, qui intégrait des réductions de dépenses dans le cadre de la crise sanitaire. En neutralisant le retour à des niveaux habituels des fluides, des locations d'autocar, de la restauration scolaire et des classes découvertes, le budget est globalement en stabilité.

Malgré les économies réalisées sur le fonctionnement des services, ce budget doit intégrer :

- Le contrat de maintenance du complexe sportif pour 900 K€ par an ;
- Une revalorisation contractuelle de 130 K€ pour la prestation de nettoyage de la voirie ;
- Une hausse des coûts de location d'autocar dont le marché intègre des bus électriques pour 100 K€.

2. Le fonctionnement des services – les charges de personnel

La masse salariale 2021 est anticipée pour 84 M€. Cette inscription est en légère hausse par rapport au budget 2020 (83,7 M€) démontrant l'effort de la Ville entamé depuis 2018 dans l'optimisation de ce poste budgétaire.

En 2021, la Ville doit financer des mesures réglementaires décidées par le gouvernement et une réduction du nombre de postes vacants :

- L'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 700 K€ ;
- Le coût de l'organisation des élections départementales et régionales en mars 2021 estimé à 180 K€ (deux tours) ;
- La mise en place de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique créée par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent ;
- Une prévision de remplacements pour 2021 sur les postes vacants des secteurs concernés en 2020 (600 K€).

Chaque mois, le volume des rémunérations et charges représente 7 M€. Les rémunérations brutes mensuelles par catégorie d'agent se répartissent de la façon suivante :

Catégories d'agents	Rémunérations brutes mensuelles
Catégorie A	1 344 K€
Catégorie B	892 K€
Catégorie C	4 764 K€

L'évolution et la répartition des effectifs permanents (titulaires et contractuels)

Au 31 décembre 2020, la Ville de Rueil-Malmaison compte 1 817 agents dont 318 postes de contractuels. Sur ces 1 807 postes, 136 sont à temps partiel ou non complet.

Concernant la répartition par catégorie, 13,9 % sont de catégorie A, 12,3 % de catégorie B, 73,80 % de catégorie C. La filière technique est la plus représentée avec 38,90 % suivie de la filière administrative avec 18,40 % et la filière animation avec 18,60 %.

Pour 2021, 6 départs à la retraite ont été identifiés à ce jour. Une partie de ces postes ne sera pas remplacée et la majorité des postes remplacés le seront par la voie de la mobilité interne.

Est à noter qu'à l'horizon 2025, une vague de 180 départs à la retraite sont envisageables à effectif constant.

Les mutations, détachements, fins de contrat ne peuvent pas être anticipés mais nous avons en moyenne une centaine de départs de ce type chaque année et entre 20 et 30 postes non remplacés chaque année.

Le temps de travail, les rémunérations et les avantages en nature

Pour 2021, il n'est pas prévu d'évolution du temps de travail par rapport à 2020. Le temps de travail annuel des agents est de 1 607 heures sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Les seuls avantages en nature existants sur la ville concernent les 43 logements de fonction répartis de la manière suivante :

- concession de logement pour Nécessité Absolue de Service : 39 logements pour 45 agents logés (y compris des couples de gardiens).
- concession d'Occupation Précaire avec Astreinte : 3 logements pour 3 agents logés.

3. Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.)

Depuis 2016 et la création des E.P.T., des flux financiers complexes ont été créés entre la M.G.P, les E.P.T. et les Villes.

La Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€. Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,1 M€), que nous reverse la M.G.P., et d'une partie de la taxe d'habitation (10,5 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant est minoré des compétences qui ont été reprises par la Ville depuis 2016 (éclairage public et transport). Le montant du F.C.C.T. devrait s'inscrire pour 2021 à 33,9 M€.

Le montant définitif du F.C.C.T. 2021 sera arrêté en cours d'année 2021, selon la fiscalité perçue sur POLD et la négociation du pacte financier.

Une inconnue réside dans le niveau de fiscalité professionnelle qui sera perçue en 2021 sur P.O.L.D. et des effets de la crise sanitaire.

Aucune compétence ne devrait faire l'objet d'un transfert en 2021.

4. La péréquation horizontale

La péréquation horizontale se traduit par la mise en place de mécanismes financiers qui prélèvent des ressources à certaines communes pour les distribuer aux communes moins favorisées afin d'assurer l'égalité entre les territoires. Mais il est à noter que cette « richesse communale » provient en général d'une gestion rigoureuse et responsable des deniers publics.

- **Le F.S.R.I.F.**

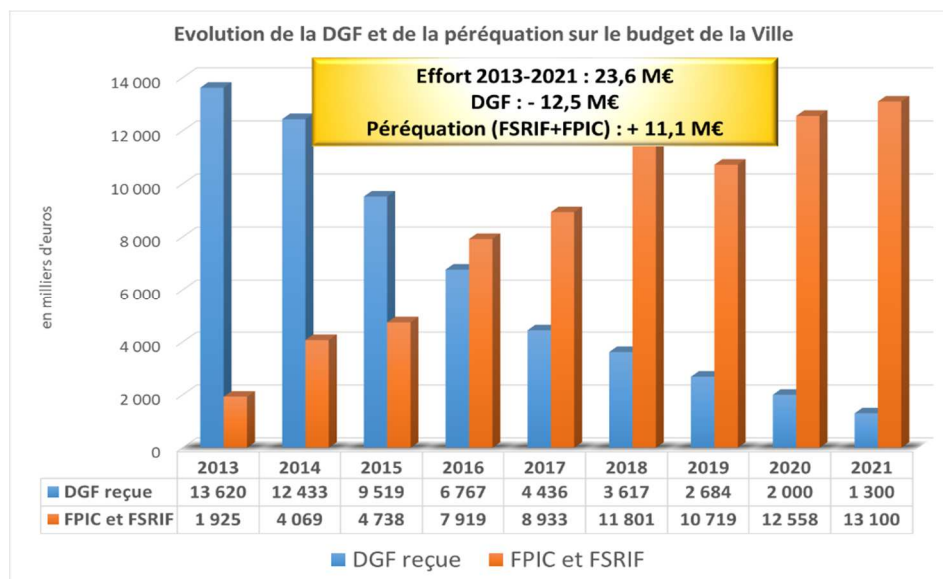
Ce fonds de péréquation spécifique à la Région Ile-de-France a généré 350 M€ de reversement entre les communes en 2020 avec environ 186 bénéficiaires pour 140 communes contributrices. En 2012, le volume de ce fonds était de 210 M€. La loi de finances 2021 laisse pour le moment inchangé le montant du fonds à 350 M€, mais habituellement ceux sont des amendements en séance qui viennent modifier cette enveloppe.

La contribution 2020 a été notifiée à 6,5 M€, un budget de 6,8 M€ est prévu pour 2021. Pour rappel, la contribution à ce fonds était de 2,8 M€ en 2012.

- **Le F.P.I.C.**

La contribution de Rueil-Malmaison était de 585 K€ en 2015 et a été portée à 6,04 M€ en 2020. Une contribution de 6,3 M€ est anticipée pour 2021.

Globalement, la contribution cumulée du F.P.I.C. et du F.S.R.I.F. en 2021 devrait être de 13,1 M€. Avec la péréquation payée indirectement sur le budget de P.O.L.D. (17,6 M€ pour les 11 Villes en 2020), la péréquation devient plus que contraignante pour la Ville de Rueil-Malmaison en passant de 2,8 M€ en 2012 à 17,1 M€ estimés pour 2021.



5. Une stabilité des subventions versées

L'enveloppe pour les subventions aux associations et autres organismes sera maintenue à 4,4 M€.

La crise sanitaire maintient une grande incertitude sur l'activité des associations et notamment les sportives dont les championnats ont été fortement perturbés en 2020.

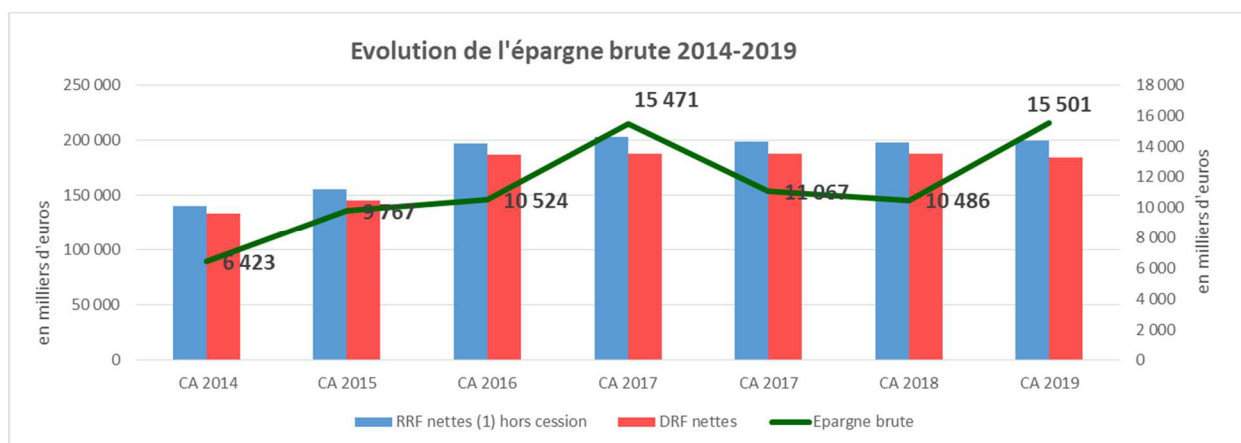
Dans le cadre du rapprochement de la Maison de l'Emploi de Rueil Suresnes avec le GIP Maison de l'emploi Rives de Seine, la subvention sera limitée à 80 000 € contre 236 000 € en 2020. Certaines missions étant reprises directement par la Ville.

La subvention à verser au CCAS sera de 6,1 M€ dont 1,3 M€ pour ses missions et la subvention pour la valorisation de l'effort social (environ 4,8 M€ neutralisés en recette).

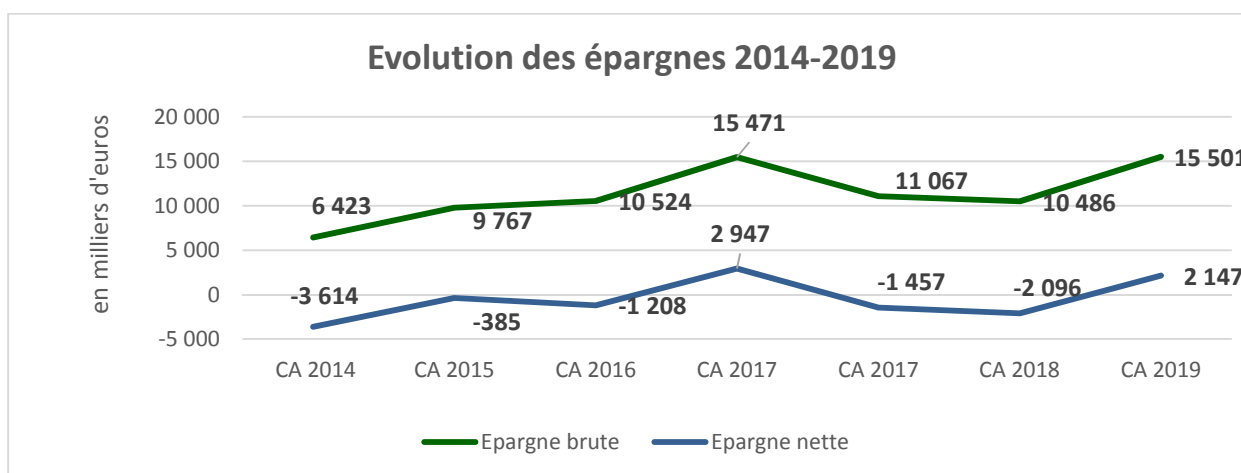
C. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) correspond à l'indicateur le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une collectivité (cet indicateur correspond à la capacité d'autofinancement du secteur privé). Ce ratio n'analyse que les données de l'exercice (sans l'excédent reporté du compte administratif, ni le produit des cessions).

La crise sanitaire va remettre en cause la dynamique constatée ces derniers exercices. L'épargne brute est attendue en baisse pour 2020 à environ 9 M€. Des pertes de recettes importantes sont constatées par rapport à 2019 sur les droits de mutations (9 M€=>6,3 M€), les produits de stationnement (1,3 M€ => 700 K€), occupation du domaine public (1,7 M€ => 900 K€) ainsi que les services à la population (crèches, accueils de loisirs et études).



L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) correspond à l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une Ville. Il permet de mesurer la capacité de financer ses équipements avec ses propres moyens.



En conséquence de la réduction exceptionnelle de l'épargne brute, l'épargne nette constatés en 2020 sera négative à environ – 4 M€. La prise en compte du FCTVA (env. 8,7 M€ et recette propre d'investissement) permet de préserver l'équilibre financier de la Ville.

III. Un programme d'investissement financé pour plus de la moitié par des cessions et des subventions

A. Les recettes d'investissement

1. Le Fonds de Compensation pour la TVA (F.C.T.V.A.)

Le F.C.T.V.A. devrait s'élever à 6,5 M€ en 2021 compte tenu des dépenses réalisées en 2020 contre 8,7 M€ perçus en 2020. Le montant du F.C.T.V.A. correspond à environ 16 % du montant des dépenses d'équipement de l'année n-1. Depuis 2017, de certaines dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie réalisées au cours de l'exercice précédent peuvent bénéficier de ce remboursement en section de fonctionnement.

2. Les subventions d'équipement

Les subventions à inscrire au budget 2021 devraient s'élever à 4,9 M€ et devrait comprendre notamment :

- 0,3 M€ au titre du Contrat de Développement Ville-Département (CDDV) 2016-2018 pour le solde du complexe sportif ;
- 0,4 M€ au titre du CDDV 2019-2021 pour les travaux rue Sainte Claire Deville et parc Richelieu ;
- 0,8 M€ de la Région au titre du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » pour le complexe sportif ;
- 0,3 M€ pour le solde du dispositif « Ville de demain » piloté par la Caisse des Dépôts et Consignation pour le complexe sportif ;
- 0,2 M€ de la Région pour différents dossiers dont la création de la piscine du complexe sportif et des terrains de sports ;
- 0,5 M€ de la Métropole du Grand Paris (MGP) dans le cadre de subventions notifiées en 2020 pour des travaux de rénovations thermiques et énergétiques des bâtiments communaux ;
- 0,4 M€ de la part de l'Etat pour la transformation en leds de l'éclairage public et l'acquisition de véhicules électriques ;
- 0,3 M€ de la part de l'Etat pour l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharges,
- 1,6 M€ de la part de la S.P.L. Rueil Aménagement pour des participations aux équipements publics de l'écoquartier.

En complément, dans le cadre du Plan de Relance Etat-Régions (dit « CPER »), deux dossiers ont été déposés pour être financés sans précision des montants subventionnables:

- Aménagement de la Halle OTAN,
- Aménagement du Parc du Cardinal Richelieu.

3. Les cessions et les droits à construire

Les cessions nouvellement inscrites sont estimées à environ 9,7 M€ pour 2021, contre 36,3 M€ pour 2020. Seront notamment inscrits en cession:

- Des propriétés communales cédées à la SPL au sein de l'écoquartier pour 3,4 M€ ;
- Deux pavillons rue des jeunes marquises pour 0,8 M€;
- Un pavillon rue du Bois Béranger pour 0,7 M€ ;
- Un terrain rue du lieutenant-colonel de Montbrison pour 1,2 M€
- Un terrain nu rue Jean Jacques Rousseau pour 0,6 M€
- Un pavillon rue Jean Edeline pour 1,3 M€
- Un terrain allée Dumouriez pour 0,5 M€

A ces nouvelles cessions s'ajoutent des versements pour de 3,3 M€ de deux cessions réalisées précédemment et qui prévoit des versements de fonds en 2021. Il s'agit :

- De la cession des terrains Jean Bru réalisée en décembre 2020 pour 4,6 M€ dont 2,3 M€ seront perçus en 2021. I
- De la cession des terrains de sports Mimoun réalisée en 2018 et dont le paiement se fait en 13 échéances de 1 M€.

B. La situation de l'endettement

Le produit des cessions mentionnées ci-dessus permettra de limiter le recours à l'emprunt pour financer les crédits d'équipement. Les arbitrages budgétaires ne sont pas achevés, mais l'emprunt devrait se situer à 12,5 M€ en 2021.

L'encours global de la dette de la Ville s'établira à 181,1 M€ au 1^{er} janvier 2021 :

Dette au 01/01/2020	191 350 K€
Emprunts 2020	3 200 K€
Remboursements 2020	13 376 K€
Dette au 01/01/2020	181 174 K€

Au budget 2021, l'annuité de la dette sur 2020 se décompose ainsi :

- 14,1 M€ pour le remboursement en capital (dont 1,4M€ pour la dette de P.O.L.D.)
- 5,9 M€ pour les frais financiers (dont 485 k€ pour la dette de P.O.L.D.)

Au 31 décembre 2021, si la Ville emprunte les 12,5 M€ prévus au BP 2021, l'encours cumulé sera de 179,6 M€.

Structure de la dette de la Ville :

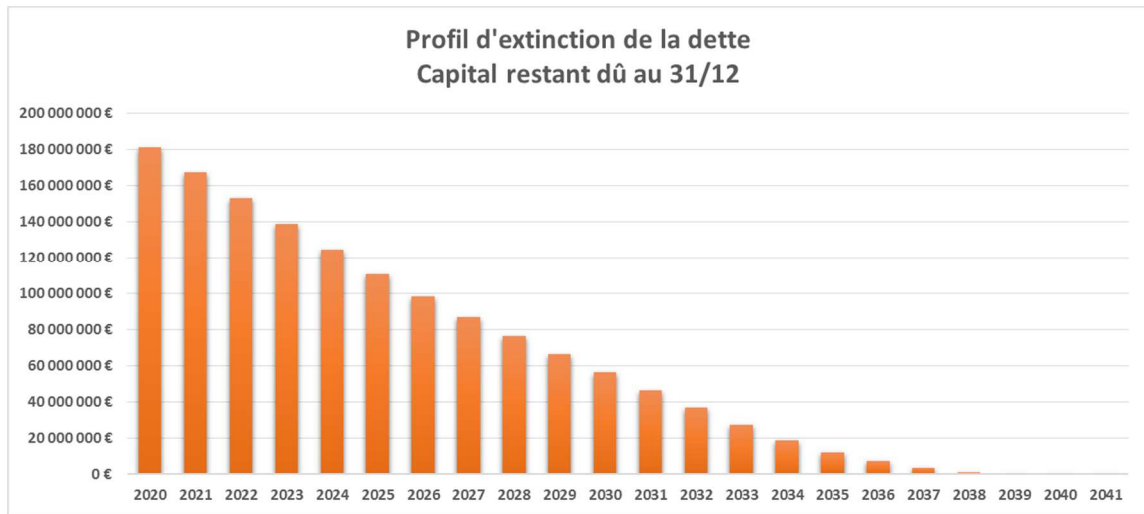
Au 31 décembre 2020, le stock de dette est de 38 emprunts, dont 95,67 % sont classés en catégorie 1A, assurant une dette stable et sécurisée à la Ville

Ils sont représentés principalement par des emprunts à taux fixes. Ce résultat est la conséquence de la renégociation globale des prêts de SFIL menée de 2015 à 2017.

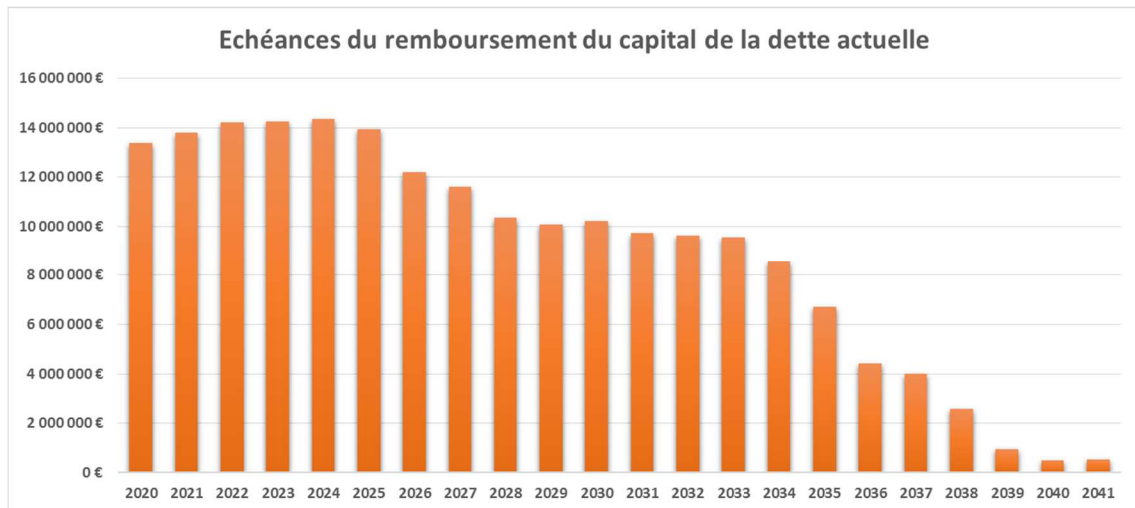
La dette de la Ville se répartit auprès de 5 établissements bancaires différents dont 4 principaux : SFIL (41,6%), la Caisse des Dépôts et Consignations (15,7%), la Caisse d'Epargne (19,5%) et la Société Générale (9%).

Le coût moyen de la dette s'affiche à 3,2% (en baisse compte tenu des taux bas du marché) avec une durée de vie résiduelle de 14 ans et 7 mois.

Profil d'extinction de la dette existante au 31/12/2020 :



Profil d'amortissement du capital de la dette existante au 31/12/2020 :

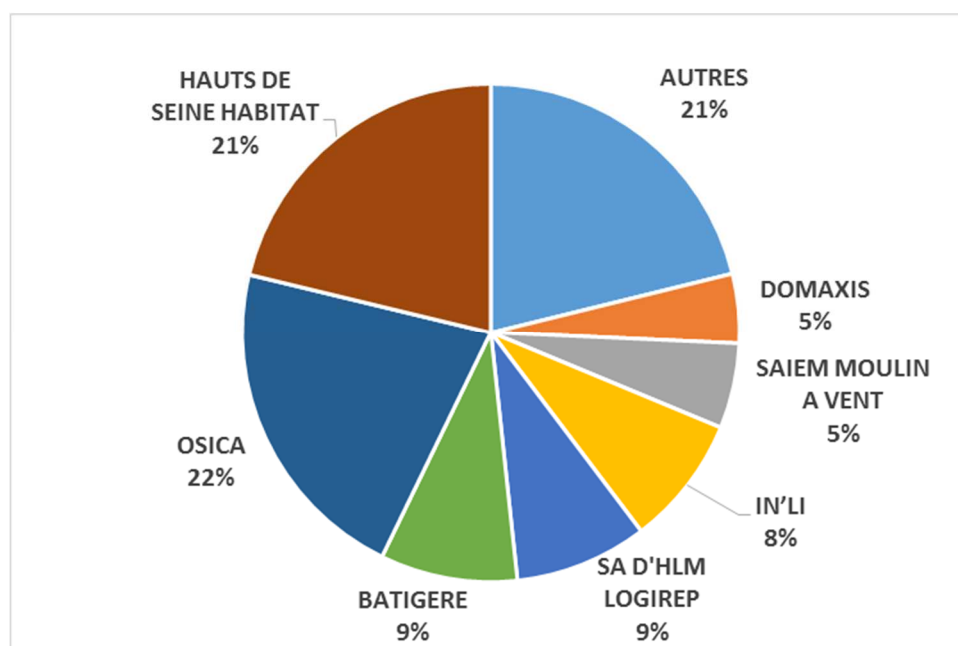


Point sur la dette garantie

Comme toutes les communes, la Ville a accordé des garanties d'emprunt à des sociétés de logements sociaux ou sa Société d'Aménagement leur permettant de bénéficier de taux d'intérêts préférentiels de la part des établissements bancaires.

Ce dispositif de garantie permet à la Ville de promouvoir la construction de logements sociaux et de respecter l'objectif des 25 % de logements sociaux sur le territoire communal.

Au 31 décembre 2020, la Ville garantit 295 M€ pour 255 lignes de prêts essentiellement à destination du logement social.



Le principal prêteur reste la Caisse des Dépôts et Consignations avec 84 % de l'encours garanti :

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	248 016 355 €	83.94%
CAISSE D'EPARGNE	13 247 715 €	4.48%
CREDIT AGRICOLE	12 483 867 €	4.23%
Autres prêteurs	21 716 773 €	7.35%
Ensemble des prêteurs	295 464 711 €	100.00%

L'exposition au risque est limitée dans la mesure où l'ensemble des prêts est classé en A1 dont 97,4 % indexés sur le livret A et des taux fixes.

	2020	2021	2022	2023	2024	2029
Encours moyen	298 423 888.69 €	287 052 982.64 €	275 496 752.88 €	263 618 269.87 €	251 816 403.16 €	197 364 968.92 €
payé sur la période	10 634 662.02 €	11 355 668.42 €	11 850 479.81 €	11 848 219.61 €	11 710 131.71 €	10 183 418.75 €
payés sur la période	4 952 803.20 €	4 328 382.34 €	4 011 040.70 €	3 804 032.45 €	3 614 784.39 €	2 796 503.74 €
taux moyen sur la période	1.54%	1.41%	1.41%	1.40%	1.39%	1.41%

C. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Le programme d'investissement 2021 devrait s'établir à 29 M€.

L'opération du complexe sportif qui devait s'achever en 2020 a été retardée par la crise sanitaire. Les 2 M€ de travaux réalisés en fin d'année seront financés par la reprise des résultats 2020 dans la mesure où ces crédits étaient prévus au budget 2020 mais ne donneront pas lieu à des reports de crédit.

Le budget 2021 cible le gros entretien du patrimoine existant et de la voirie. Les 29,0 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements devraient se décomposer ainsi :

- L'entretien et les opérations nouvelles du patrimoine pour 15,1 M€
- L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,4 M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie pour 8,4 M€
- Les études et participations pour 1,1 M€.
- Les acquisitions foncières pour 2 M€

1. Les travaux d'entretien du patrimoine bâti et les nouvelles opérations pour un montant de 15,1 M€

Les travaux envisagés permettent de poursuivre le programme de remise en état du patrimoine bâti de la Ville : amélioration thermique du bâti, remplacement de chaudières, études Marché Global de Performance thermique, etc ...

Des crédits seront consacrés comme tous les ans au gros entretien des bâtiments scolaires.

Les espaces verts bénéficieront d'un budget pour l'aménagement du parc du Cardinal dont les travaux débiteront cette année pour s'achever en 2022.

Les travaux de l'ossuaire des Bulvis débiteront cette année pour un budget d'environ 500 000 €.

Des rénovations thermiques devraient être engagées pour différents bâtiments communaux comme le conservatoire, le gymnase Jean Dame ou le groupe scolaire Robespierre.

2. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,4 M€

Ce poste est en stabilité par rapport à 2020. Figurent notamment des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville. L'acquisition de matériel pour les autres secteurs est également en stabilité :

- 100 K€ seront consacrés à l'acquisition d'ordinateurs portable pour favoriser le télétravail et la mobilité des agents
- 335 K€ pour compléter le budget informatique avec le remplacement de 4 serveurs et du matériel informatique
- 33 K€ viennent compléter les 173 K€ d'équipements portatifs achetés en 2020 pour le complexe sportif
- 38 K€ pour la police municipale qui doit renouveler l'ensemble des gilets de protections des agents et acheter des pistolets après restitution à l'Etat de ceux qui avait été prêtés à la Ville
- Pour le garage un budget de 300 K€ est envisagé après deux années ou environ 1 M€ de crédits ont été utilisé pour l'acquisition de 50 véhicules électriques permettant de renouveler une flotte vieillissante
- 235 K€ pour la poursuite du plan numérique éducatif dans les écoles avec l'acquisition de tableaux numériques et d'ordinateurs

3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 8,4 M€

Le programme de voirie 2020 sera consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux. Plusieurs opérations lourdes devraient être programmées :

- L'aménagement de la rue des Gallicourts : 850 000 €
- L'aménagement de la rue Gounod dans le cadre d'opération : 870 000 €
- L'Aménagement des rues Millet et Hourlier : 700 000 €

Un budget de 600 000 € est envisagé pour la poursuite du programme de remplacement de l'éclairage public par des leds.

4. Les études, logiciels et les participations (subventions) en investissement pour 1,1 M€

Un crédit de 200 K€ est consacré aux différentes subventions d'équilibre et de surcharges foncières à verser à des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements neufs.

Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est estimé à 240 K€, il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.

Le budget attribué aux licences informatiques et aux acquisitions de logiciel est de 545 K€.

Sur ce poste budgétaire se retrouveront les différents développements numériques mis en œuvre par la Ville. Le télétravail sera favorisé par le développement d'un nouvel intranet dont le marché a été notifié en octobre 2020.

Des applications vont également être finalisées pour la gestion des occupations du domaine public ou pour la mise en relation des commerçants de la Ville avec leurs clients.

5. Les acquisitions foncières pour 2 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 2 M€ pour des alignements de voirie ou des acquisitions d'emplacements réservés. L'acquisition d'un pavillon rue des Bons Raisins est programmé pour 466 K€. Divers alignements de voirie déjà identifiés nécessitent un budget de 561 K€.

L'acquisition d'un fonds de commerce place Jean Jaurès est également à l'étude afin de contrôler les implantations commerciales sur ce site stratégique.

D. Prospective d'investissement

La programmation des investissements sur la Ville (hors écoquartier) nécessite une enveloppe annuelle de 24 M€/an au cours des prochains exercices.

Il s'agit d'un montant minimum compte tenu du patrimoine immobilier de la Ville et de la voirie à entretenir.

	2021	2022	2023
Gros entretien et renouvellement du patrimoine	15,1 M€	10,4 M€	10,4 M€
Mobilier et de matériel	2,4 M€	2,4 M€	2,4 M€
Les travaux de voirie	8,4 M€	7,1 M€	7,1 M€
Les études et participations	1,1 M€	0,6 M€	0,6 M€
Les acquisitions foncières	2,2 M€	1,5 M€	1,5 M€
Total	29,0 M€	24,0 M€	24,0 M€

Malgré la crise sanitaire et économique, le budget 2021 est équilibré sans recours à une hausse des taux de la fiscalité locale marquant la capacité de la municipalité à tenir ses engagements.

Ce budget se concentre sur l'entretien du patrimoine existant. De nouvelles opérations comme celle du parc du Cardinal Richelieu permettront d'améliorer le cadre de vie des rueillois.

Les cessions immobilières, bien que réduites par rapport à 2020, couplées à une recherche toujours très active de financement extérieurs permettent encore de limiter le recours à l'emprunt.

L'enjeu financier pour ces prochains exercices sera de limiter l'impact budgétaire de la masse salariale communale en poursuivant les efforts engagés au précédent mandat.

Les réorganisations de périmètre et l'optimisation du fonctionnement de certaines prestations doivent permettre de relever ce défi.

Voici donc les orientations budgétaires que nous proposons pour 2021.

BUDGETS ANNEXES

Les projets des budgets annexes 2021 seront également soumis au Conseil Municipal lors du Conseil Municipal de décembre.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce au versement d'une subvention du budget communal d'un montant de 170 000 € en stabilité par rapport à 2020.

Une inconnue subsiste avec le niveau de fréquentation du restaurant communal qui est en baisse dans le cadre de la crise sanitaire à environ 80 couverts par jour contre 120 auparavant.